



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Val-de-Marne

AIDE AUX FRAIS LIÉS À L'UTILISATION DE DISPOSITIFS MÉDICAUX OU APPAREILLAGE



La CPAM du Val-de-Marne
prend en charge
les frais d'électricité
jusqu'à 25 € par mois
dans la limite annuelle de 300 €.

Vérifiez votre éligibilité en
scannant le QR code.

